

**Repenser le modèle minier traditionnel dans la nouvelle ère  
des métaux**

**La contribution du secteur privé pour la croissance :**

**Point de vue de la FEC**

*Albert YUMA MULIMBI,*

*Président de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)*

**Mesdames et Messieurs,  
Distingués invités,**

C'est un grand plaisir que de me retrouver encore une fois parmi vous pour ce traditionnel rendez-vous minier de la RDC, dont il faut remercier les promoteurs et notamment la Chambre des mines de la RDC et son président, Simon Tuma-Waku.

Je tiens également à féliciter les équipes organisatrices, qui année après année, abattent un travail toujours plus considérable pour renouveler ces rencontres et en faire un événement pour toute la communauté minière présente en RDC ou susceptible de l'être.

La République Démocratique du Congo est ouverte à tous ceux qui voudront investir ici, et la Fédération des Entreprises du Congo, que je préside, tout comme les organisations publiques ou parapubliques, comme l'ANAPI, ou les chambres consulaires bilatérales, sont ici pour vous accompagner et vous aider. C'est donc un plaisir que de voir une telle affluence qui se renforce, année après année.

**Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,**

J'ai été invité cette année à porter la contribution du secteur privé pour la croissance. Je craindrais cependant de trop laisser votre attention tant les sujets qui sous-tendent cette thématique, vous sont familiers.

Qu'il s'agisse de l'amélioration du climat des affaires, de la réforme fiscale, du développement des infrastructures de transport et de communication, d'une meilleure offre énergétique, de l'accès au financement, du renforcement de l'Administration, de l'accès à la formation, du développement des politiques de genre, du renforcement de l'entrepreneuriat, de l'appui aux PME, de la diversification économique notamment agricole et industrielle, de l'intégration régionale pour favoriser le commerce transfrontalier et j'en oublie sûrement, ces sujets me paraissent trop larges pour avoir l'opportunité, en votre présence et avec le temps qui m'est imparti, de ne faire autre chose que de les survoler.

Je préférerais me concentrer sur le sujet thématique de la RDC Mining Week de cette année : « **Repenser le modèle traditionnel minier dans la nouvelle ère des métaux** ». Je tiens d'ailleurs particulièrement à remercier les organisateurs de l'avoir proposé comme thème principal de nos rencontres car il constitue à mon avis un sujet fondamental pour notre pays.

Dans cette nouvelle ère des métaux, caractérisée notamment par le recours croissant à des métaux rares ou semi rares dans des industries nouvelles comme l'éco-mobilité et par la concurrence internationale que se livrent les pays pour y avoir accès, la RDC occupe une place encore plus importante que par le passé sur l'échiquier mondial des matières premières.

Ce n'est donc probablement pas un hasard si des délégations importantes, venues de pays que nous n'avons pas l'habitude de voir en si grand nombre sont présentes cette année. Je ne doute pas que l'organisation de pavillons nationaux, comme le Pavillon France, Grande Bretagne et Allemagne, à côté de partenaires plus traditionnels comme le Zimbabwe ou l'Afrique du Sud, n'ait aussi contribué à faciliter leur venue.

Il me paraît donc tout à fait normal, que dans ce monde où ces métaux rares sont la clef du futur, le propriétaire des ressources puisse bénéficier de l'avantage naturel qui lui a été donné pour adapter, en fonction de ses intérêts, le modèle

Economique de l'exploitation de ses ressources nationales pour en valoriser au mieux les retombées au service du développement économique et social de ses populations.

Je suis donc particulièrement favorable, et je m'y emploie d'ailleurs depuis plusieurs années en tant que Président de GECAMINES, à une évolution en profondeur du modèle en place depuis la fin des années 90, qui n'a pas hélas apporté les résultats que l'on nous avait promis et sur lesquels l'Etat comptait.

Bien sur notre législation a déjà évolué très largement, et favorablement, en mars de l'année passée. Je suis donc particulièrement reconnaissant à son Excellence le Président de la République, Félix-Antoine TSHISEKEDI-TSHILOMBO d'avoir affirmé avec force et constance qu'il ne laisserait pas la réforme de son prédécesseur être altérée comme certains le souhaitent, tout comme je suis gré à son Excellence, le Président de la République Joseph KABILA KABANGE d'avoir en son temps maintenu contre vents et marées sa volonté de réformer ce code minier au profit du peuple congolais, par la promulgation de la Loi du 9 mars 2018.

C'est un bien commun à tous les Congolais et il convient de le défendre comme tel. Et je peux vous assurer que moi, en tant que Président National de la FEC, je m'opposerai à toute tentative de modifier le nouveau Code Minier. Ceci-dit la législation ne couvre pas tout, même si elle trace des perspectives dans un grand nombre de sujets et a doté l'Etat de d'outils pour agir.

Ce dont nous avons structurellement besoin, c'est d'une évolution réelle de la façon dont l'industrie minière est organisée en RDC, une industrie à l'heure actuelle majoritairement extravertie où la part de la transformation locale est réduite à la portion congrue. A défaut de quoi, nous nous retrouverons probablement encore ici dans 10 ans et celui ou celle qui sera à cette place répétera peu ou prou, le même discours.

Cette évolution que j'appelle de mes vœux, ce sont à mon sens plusieurs principes essentiels.

- Tout d'abord, un modèle qui modifie les règles du partage de la ressource entre l'investisseur et le pays de l'investissement en alignant mieux leurs intérêts.
- Ensuite un modèle qui favorise la valeur ajoutée locale.
- Enfin, un modèle dans lequel la puissance publique joue réellement son rôle de gardienne de ses ressources stratégiques.

A ces trois principales conditions, le secteur minier contribuera en profondeur à l'émergence d'un secteur privé développé où nationaux comme partenaires étrangers trouveront leur compte. L'activité appelle l'activité, et notre pays regorge encore de nombreuses opportunités de développement, dans les mines mais également, dans l'énergie ou les transports par exemple, qui en sont une composante essentielle.

Alors soyons clair, je ne cherche à ce que les Congolais remplacent les opérateurs étrangers actuels, cela n'a jamais marché. Je dis juste qu'il faudrait qu'il y ait aussi un tissu entrepreneurial congolais, comme cela fut le cas par le passé.

C'est indispensable parce que si on veut vraiment que le secteur privé contribue à la croissance de ce pays, joue un rôle de courroie de transmission entre l'économie et les populations, il faudrait qu'on puisse aussi compter sur un **secteur privé congolais**. Nous devons cesser de n'être que cette économie de rente qui nous fait utiliser les trop faibles devises qui reviennent dans le pays pour massivement importer des biens de première nécessité.

C'est à cette condition et à cette condition seule, qu'on pourrait créer une réelle croissance durable et inclusive. Nous ne sommes pas un émirat gazier ou pétrolier dont les ressources et la population lui permettent d'être un gestionnaire de patrimoine et de sous-traiter les opérations à d'autres.

J'espère, mais en ce moment je me dois de vous faire une confiance, je me méfie un peu, que mon propos ne sera pas considéré comme trop révolutionnaire ou nationaliste, comme il m'en est parfois fait la critique. Même si je revendique pleinement mon nationalisme, je crois que mon propos, au contraire, est mesuré, en ce qu'il appelle à un meilleur équilibre dans la façon de vivre avec nos partenaires étrangers, le développement économique de notre secteur minier.

## **1. Protéger les revenus de l'Etat et ses entreprises**

Le modèle dominant de la joint-venture ou de l'amodiation traditionnelle qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui, par lesquelles l'Etat, ou les entreprises dont il est le propriétaire, concèdent la gestion de la ressource nationale à des investisseurs, a clairement montré son inefficacité à générer de la richesse pour le pays.

Je sais qu'il y a un courant de pensée au plan international, largement relayé actuellement par certaines ONG, qui impute le faible développement de notre pays à ses propres travers et notamment la corruption de ses Entreprises dites publiques et de son Administration. Malheureusement, ce courant laisse totalement de côté les déséquilibres entre les investisseurs et le pays hôte, déséquilibres qui représentent des enjeux financiers largement plus importants que les estimations les plus larges de malversations dont nos entreprises ont pu être accusées.

A la GECAMINES, nous avons d'ailleurs déjà répondu à ces accusations de manière circonstanciée, je signale que notre rapport est disponible en français et en anglais sur notre site internet, sans que nos arguments n'aient jamais été remis en cause depuis lors.

Le constat de ces déséquilibres, entre pays hôte et investisseurs, avait déjà amené en 2007 la Banque Mondiale à conclure à la nécessité de revisiter les contrats miniers pour de nombreuses raisons, mais dont une des plus importantes était la pratique connue sous le nom de capitalisation restreinte, que les experts de la Banque Mondiale avait eux-mêmes qualifié de structure financière « très imaginative et peu orthodoxe ».

C'était encore le même constat fait par la Banque Mondiale en avril 2016, qui l'avait amenée à la conclusion qu'il fallait réformer le Code minier de 2002 pas assez protecteur des intérêts de la RDC.

Le problème c'est que la situation globale dans les partenariats n'a pas vraiment changé depuis la revisitation. Les principaux travers dans la gestion des partenariats sont restés les mêmes et personne n'a vraiment recapitalisé les entreprises à des niveaux compatibles avec une activité économique telle que l'industrie minière. D'ailleurs, dans les périodes difficiles que nous avons connues, la sous-capitalisation des entreprises et certaines autres pratiques, ont plombé de manière durable les comptes de toutes les JV, affectant durablement leur capacité à délivrer des ressources fiscales pour l'Etat, notamment à travers la génération d'impôt sur le bénéfice.

C'est principalement pour cette raison, qu'au sein de la GECAMINES nous nous sommes lancés dans la renégociation de nos partenariats existants, comme la presse a pu s'en faire l'écho, et essayer de finir ce qui n'avait abouti en 2007. Rien ne nous arrêtera et nous irons au bout du processus avec tous les partenaires.

Mais surtout, nous avons décidé pour l'avenir de développer de nouveaux modes partenariaux qui nous permettraient d'éviter les écueils de la gestion passée.

Vous me pardonneriez de me citer, mais le 8 juin 2016, ici même, devant vous, je disais dans mon allocution d'ouverture: « *Pourquoi ne pas prendre exemple sur le modèle pétrolier où existe un réel partage de la production, pourquoi ne pas inventer de nouveaux modes de partenariat, plus équilibrés ?* »

Le 14 juin 2018, je vous annonçais que nous étions parvenus à trouver les principaux termes commerciaux d'un accord avec un partenaire.

Aujourd'hui, je suis particulièrement heureux de vous annoncer que nous avons signé en décembre 2018, un partenariat avec la filiale d'une société chinoise - Shanghai Putalai - un producteur de batteries, le premier projet de partage de production du secteur minier en RDC.

Celui-ci après la phase de certification qui a d'ores et déjà débutée, la réalisation des études de faisabilité et la construction des installations, garantira à GECAMINES une part réservée de la production quelle que soit la rentabilité du projet pour l'investisseur et c'est ça le plus important.

**Fini les études de faisabilité alléchantes mais jamais réalisées dans des proportions qui dépassent l'entendement, fini les promesses de dividendes jamais payés. Si notre partenaire se trompe dans son appréciation du projet, cela ne pèsera plus sur le partenaire local à travers l'extraction à perte pour lui de ses ressources naturelles.**

En outre avec ce modèle, dès la mise en production commerciale, GECAMINES pourra commercialiser sa part, pourra payer des impôts sur ses ventes et ne se préoccupera plus qu'à la marge d'éventuelles retombées supplémentaires.

Je pense que la RDC aurait tout intérêt à ce que ce type de modèle de partage de production soit appliqué dans tous les partenariats des entreprises minières, voire même dans d'autres entreprises de production du Portefeuille de l'Etat, qui garantira à l'Etat et ses démembrements de ressources pérennes, rapides et non conditionnées par la réussite ou l'échec du partenaire dans ses prévisions.

## **2. User de l'opportunité minière pour développer la valeur ajoutée locale**

Ce second axe de réforme ou d'évolution du modèle économique minier m'apparaît comme étant absolument nécessaire afin favoriser la création de richesse locale, en intégrant beaucoup plus que ce n'est le cas actuellement, des opérateurs locaux à la chaîne de valeur de l'industrie minière.

Nous devons collectivement faire l'effort de permettre une plus grande transformation locale, qui aura un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'écosystème.

N'oublions jamais que l'industrie agrège un grand nombre de consommations intermédiaires, bien plus que toute autre activité économique humaine. Alors saisissons l'opportunité qui nous est offerte de disposer d'une industrie minière pour en valoriser le potentiel.

Tout d'abord, il est crucial d'appliquer la réglementation sur la limitation de la production locale de concentrés pour aller jusqu'au bout de la transformation des métaux.

Je comprends l'intérêt financier des investisseurs, mais cela ne peut pas et ne doit pas constituer l'alpha et l'oméga de la politique d'un pays surtout quand cela a pour effet direct de limiter la création de valeur locale pour la transférer à l'étranger via des sociétés de transport ou de raffinage. **La RDC n'a pas vocation à servir à amortir les capacités de production de nos partenaires chez eux, mais plutôt à les faire investir chez nous.**

Par ailleurs, je ne peux plus comprendre que nous en soyons encore à exporter du cuivre et du cobalt sans jamais produire des dérivés au moins semi finis que de fait nous laissons à d'autres.

Cette nouvelle façon d'envisager l'industrie minière en RDC constituerait un réel changement de paradigme qui contribuerait à doper la croissance du secteur privé présent en RDC, en attirant les investisseurs pour aller au-delà du *minimum* *minorum* dont ils ne peuvent s'abstraire sur place, c'est-à-dire l'extraction et la concentration.

La valeur ajoutée locale concerne également la sous-traitance locale dont l'Union Africaine note que sans une corrélation forte entre le secteur primaire minier, c'est-à-dire les producteurs, et l'écosystème local, il n'y a aucun transfert qui se réalise, qu'il soit économique et financier, mais peut-être et surtout technologique, de compétences, de recherche et de



développement, et qui se diffuse à l'ensemble des autres secteurs de l'économie.

Malheureusement, pour diverses raisons, certaines légitimes, d'autres moins, la sous-traitance locale reste largement minoritaire et cantonnée à certains secteurs, quand les grands donneurs d'ordres préfèrent recourir à leurs centrales d'achat mondiales ou leurs sociétés affiliées qui non seulement captent les flux, mais aussi et surtout ne permettent pas le développement, la capitalisation et la transmission locale de savoir et de savoir-faire.

Il est donc nécessaire que la loi de février 2017 sur la sous-traitance locale et dont l'Autorité de Régulation a été installée, soit d'application et que tous les opérateurs la respectent. Ils en bénéficieront *in fine* avec l'augmentation de la compétitivité locale des entreprises, leur diversité, et c'est leur propre performance qui en sortira renforcée. L'industrie minière présente en RDC ne pourra pas continuer à être ce qu'elle est aujourd'hui, une sorte no man's land pour les entreprises congolaises.

A la GECAMINES, nous imposons dans tous nos nouveaux partenariats et dans les partenariats renégociés, de réserver une part à la sous-traitance locale, au moins égale à notre participation au capital, charge à GECAMINES dans les programmations budgétaires de relayer les marchés potentiels pour le tissu économique local.

Le premier projet qui appliquera ce principe sera DEZIWA, une usine de 80 000 tonnes de cuivre par an, dont le début de l'exploitation commerciale est prévu dès le début de l'année prochaine.

Nous avons fait nos calculs, nous serons en capacité d'orienter annuellement 180 millions de dollars de flux de sous-traitance pour le tissu économique local. Saura-t-il l'absorber, nous verrons bien. Mais je gage qu'avec le temps et la garantie de la ressource, des opérateurs efficaces sauront mobiliser le financement pour répondre à la demande.

### **3. Redonner les moyens à la puissance publique d'être la gardienne des ressources stratégiques du pays**

C'est vraiment un sujet majeur, car il concerne d'une part nos concitoyens et notamment les plus vulnérables, mais aussi notre économie toute entière.

Ce n'est un secret pour personne, nous sommes actuellement le principal producteur de cobalt au monde et le seul à pouvoir subvenir à la demande mondiale dopée notamment par le développement des véhicules électriques.

Malheureusement, cette opportunité unique est aujourd'hui gravement menacée par l'exportation illégale de la production de l'artisanat minier informel.

Cette production artisanale informelle représenterait selon les analystes 30% de la production nationale et permet, tant à des intermédiaires qu'à des raffineries implantées localement, d'acheter la matière première extraite à des coûts extrêmement faibles, de la traiter et la revendre ensuite légalement, à des prix largement inférieurs au prix du marché.

**Mesdames et Messieurs,**

30% de la production nationale c'est entre quatre et six fois plus que le second producteur au monde, l'Australie, c'est donc absolument colossal. C'est un sujet sérieux.

Les raisons de cette situation sont connues. L'extrême pauvreté des populations locales, l'existence d'opérateurs peu scrupuleux, l'inefficacité des services de l'Etat central et/ou décentralisé, qui y voient parfois un moindre mal pour des populations sans activité et sans revenus, et au pire une opportunité de revenus complémentaires pour eux-mêmes. Mais l'impact de cet afflux de minerais issu de l'artisanat informel sur l'économie du cobalt est ravageur :

- il pèse sur le prix de marché mondial en poussant à la baisse le prix de vente nominal ainsi que la part payable.
- il pèse donc sur le chiffre d'affaires du cobalt produit en RDC.

Ainsi, depuis 2018, les prix de vente sur le marché mondial n'a cessé de chuter en passant de 90 000 usd/Tco à 30 000 USD Tco, alors même qu'à ce jour la demande des constructeurs automobiles reste largement orientée à la hausse et que l'offre est restée stable.

Ce sont des centaines de millions, si pas des milliards de dollars de pertes pour la RDC pour la seule année 2019, mais aussi pour les producteurs qui sont dans la légalité et qui voient leurs marges réduites, sans compter un coût social terrible pour nos populations, notamment les plus fragiles, qui sont contraintes de travailler dans des conditions dangereuses et inacceptables.

Cette situation pourrait encore s'aggraver sous l'effet de la pression exercée par les consommateurs pour des produits dont l'origine est certifiée comme « socialement et économiquement responsables » et non pas issus de mines dans lesquelles les conditions de vie et de travail sont indignes.

Cette pression légitime et l'incapacité de l'Etat d'y répondre de manière effective pousse d'ores et déjà les industriels à organiser eux-mêmes la certification de leur chaîne d'approvisionnement, qui s'avère dans les faits difficile à mettre en œuvre, et plus largement à chercher des solutions industrielles alternatives, dont le cobalt serait absent.

Si tel devait être le cas, la RDC aurait perdu une opportunité historique de valoriser une de ses richesses naturelles pour favoriser la croissance de son industrie et de son développement.

Le classement du cobalt en substance stratégique, offre aujourd'hui à l'Etat l'opportunité de créer un régime spécifique applicable à l'extraction et à la vente de minerais de cobalt, en mettant en place des mécanismes de contrôle de la chaîne de valeur de la filière artisanale informelle, depuis l'extraction jusqu'à l'exportation. C'est une nécessité absolue pour le pays et la population : nous allons proposer un plan dans ce sens au nouveau Gouvernement.

Ça aussi, pour moi, ce serait une bonne façon de repenser le modèle minier traditionnel pour ne plus être des acteurs passifs de notre propre développement en regardant la valeur de nos richesses être captée par d'autres.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,**

Comme vous le savez tous, nous sommes au début d'une nouvelle période en République Démocratique du Congo. Notre pays a expérimenté sa première transition pacifiée, selon l'expression désormais consacrée. La période d'incertitude politique qui prévalait dans les années et mois passées, est désormais révolue.

Par rapport à tous les sujets que nous avons évoqués, je sais le scepticisme, et l'ironie qui immédiatement entourent de telles déclarations.

Je connais comme vous, même mieux que vous, mon pays. Je connais ses difficultés et je connais ses travers **qui en sont souvent la conséquence, et pas la cause, comme on se complait à le répéter trop facilement.**

Mais si nous ne nous attachons pas, pas après pas, à essayer de transformer la façon dont notre économie, notamment minière est structurée, notre pays restera éternellement dans la situation que nous connaissons et que connaissent tous les pays qui n'ont pas remis la main sur leur production. Il s'agit d'une question de souveraineté économique pour notre pays.

Car ce ne seront pas les fameux milliards investis dans des usines dont on nous rebat les oreilles à longueur de communiqués de presse lénifiants, qui généreront du développement économique et de la richesse pour le pays.

Parce que ces milliards ne profitent que marginalement au pays et majoritairement à l'extérieur. La construction d'une usine profite majoritairement à des équipementiers étrangers, des constructeurs étrangers et des prêteurs étrangers tous comme la plupart des flux liés à l'exploitation.

Je ne conteste pas qu'il soit impossible de trouver un fabricant congolais d'usine en RDC, mais en revanche je conteste que cet argent bénéficie largement à la RDC comme certains essaient de nous le faire croire de manière simpliste.

Le compte n'y sera donc pas tant que le secteur privé congolais ne pourra pas prendre sa part en étant un acteur de cette industrie et ce de manière graduelle.

Je suis donc convaincu que la RDC est, et sera encore très longtemps une terre d'opportunités pour le développement de tous ceux qui voudront y investir, ainsi que votre présence nombreuse en témoigne.

Mais je suis également convaincu que cette industrie ne pourra plus rester hors sol et qu'il est nécessaire pour tout le monde qu'elle s'intègre plus à son pays d'accueil. C'est en tout cas c'est le vœu que je formule en tant que Président de la FEC.

Je vous remercie.